

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2020

QUESTION ECRITE

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu le 21 avril 2020 une question écrite de Monsieur Thierry BODIN :

« Conscients de l'importance de leur métier au service de la santé, les salariés de Sanofi sont mobilisés en télétravail ou sur les sites de production, malgré les risques encourus.

Au regard de la crise actuelle, des enjeux économiques et sanitaires, la CGT Sanofi demande à la direction du groupe d'abandonner la distribution de dividendes cette année, comme d'autres entreprises l'ont décidé.

Sanofi doit se concentrer sur la finalité de son métier, la découverte, la production et la distribution des médicaments et vaccins et faire en sorte qu'ils soient accessibles à tous quel que soit l'impact sur la rentabilité du groupe.

Cette crise interroge également les choix des axes thérapeutiques de l'entreprise.

Sanofi a une activité vaccin importante, qui nous l'espérons va contribuer rapidement et, pourquoi pas par la mutualisation des connaissances scientifiques, à un vaccin contre le COVID-19.

Mais en parallèle, Sanofi a abandonné la recherche de médicaments anti-infectieux pour des raisons de rentabilité financière, bien que l'ensemble de la communauté scientifique et médicale travaillant sur les maladies infectieuses alerte sur les risques majeurs de pandémie et sur la nécessité de reprendre des recherches dans ce domaine.

L'impact sanitaire et économique de l'épidémie démontre l'importance de cet axe thérapeutique et la nécessité dans le cadre de collaboration avec la recherche publique et d'autres laboratoires de reprendre les recherches.

Annoncer la reprise de cet axe fondamental avec des moyens conséquents constitue un impératif. Les centaines de millions € de Crédits d'Impôts Recherche perçus par Sanofi depuis des années doivent servir l'intérêt général.

La crise sanitaire que nous vivons démontre aussi l'importance de relocaliser et/ou de conserver la production de principes actifs et de vaccins dans notre pays.

Monsieur le Président, les 4 milliards € prévus pour les dividendes doivent être consacrés à l'activité réelle de l'entreprise, au développement scientifique et industriel, aux investissements, à la production des médicaments et vaccins, avec pour objectif l'accès de tous aux soins, sans oublier la protection des salariés et la reconnaissance de leur travail.

Cette décision d'annuler le versement du dividende serait fortement appréciée par la communauté médicale, la population en quête de santé, et les salariés du groupe. »

Réponse à la question écrite :

« Depuis de nombreuses semaines, Sanofi, grâce à tous ses collaborateurs en France et dans le monde, se mobilise dans la lutte contre le COVID-19. L'entreprise est engagée pour maintenir la disponibilité des médicaments et vaccins essentiels mais aussi avancer dans la recherche de solutions de long-terme, notamment à travers le développement d'un vaccin contre le virus.

L'entité Sanofi Pasteur est depuis de nombreuses années le pilier essentiel de la stratégie de l'entreprise en anti-infectieux, avec un angle fort sur la prévention.

Face à la pandémie, Sanofi mobilise son important savoir-faire en matière de développement de vaccins – en particulier son expertise dans le virus de la grippe, et ses travaux sur le virus responsable du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) - en nouant plusieurs partenariats permettant d'étudier différentes approches novatrices pour un vaccin sûr et efficace.

Notre portefeuille de R&D comprend par ailleurs des antiviraux développés en utilisant des modalités biologiques, notamment un anticorps monoclonal contre le virus respiratoire syncytial ou un anticorps monoclonal tri-spécifique contre le VIH.

Nous maintenons également notre engagement pour le développement de traitements anti-infectieux qui devrait se concentrer essentiellement sur des agents antibactériens. Evotec AG et Sanofi ont décidé en 2018 d'accélérer la recherche et le développement dans ce domaine par la création d'une plateforme d'innovation ouverte placée sous la direction d'Evotec, dans la région de Lyon. Pour accompagner la création de cette plateforme, Sanofi a concédé à Evotec la majeure partie de son portefeuille de recherche et de développement précoce dans les maladies infectieuses ainsi que son unité de recherche sur les maladies infectieuses. Recourir à l'innovation externe, c'est disposer d'un modèle efficace qui permet de mener des travaux de recherche préclinique, jusqu'au stade auquel Sanofi peut faire le choix d'en assurer le développement.

Le portefeuille de R&D interne de Sanofi comprend actuellement cinq projets de médicaments ou vaccins antibactériens.

Face à la pandémie, Sanofi et l'ensemble de ses collaborateurs restent également profondément engagés à poursuivre la Recherche et Développement de médicaments et vaccins innovants dans de nombreuses autres aires thérapeutiques.

En lien avec ces cycles longs d'innovation qui caractérisent l'industrie pharmaceutique, le versement de dividendes voté lors de l'assemblée des actionnaires du 28 Avril 2020 repose sur les résultats atteints pour l'année 2019, mais également sur la confiance de long-terme des investisseurs.

Sanofi évoluant dans un environnement international très concurrentiel, suspendre le dividende ou le réduire en raison de la pandémie actuelle viendrait à fragiliser l'entreprise, réduire son attractivité et altérer ainsi sa capacité à innover sur le long-terme pour les patients. Le versement du dividende ne fragilise ni la santé financière de l'entreprise ni sa capacité à financer ses objectifs de Recherche et Développement.

Le maintien du dividende témoigne enfin de la confiance de Sanofi dans sa capacité à surmonter les répercussions économiques et financières de la crise actuelle.

Face à la crise sanitaire et économique sans précédent que nous traversons, il est essentiel que les aides de l'État français puissent avant tout bénéficier aux entreprises les plus vulnérables. En ce sens, Sanofi a pris la décision de ne pas solliciter le soutien de l'État ni de recourir au dispositif de chômage partiel pour faire face aux difficultés économiques créées par la pandémie de Covid-19. »